

FICHE 5

Demande de qualification aux fonctions de maître de conférences en qualité de MAÎTRE DE CONFÉRENCES OU DE PROFESSEUR DES UNIVERSITÉS ASSOCIÉ À TEMPS PLEIN

Pièces à fournir, à vérifier avant validation

 Si vous occupez des fonctions de « *associate professor* » ou d'enseignant associé dans un établissement étranger, ces fonctions ne correspondent pas à celles d'« enseignant associé » ou de « professeur associé » qui relèvent en France d'un statut spécifique d'emploi dans les établissements publics d'enseignement supérieur. Il vous est alors fortement conseillé de postuler au titre de votre diplôme et non au titre d'enseignant associé.

Arrêté de nomination (ou de renouvellement) en qualité de maître de conférences associé à temps plein ou décret de nomination en qualité de professeur associé à temps plein

Fournir l'arrêté ou le décret (**couvrant la période en cours**) vous nommant ou vous renouvelant en qualité d'enseignant associé à temps plein **dans un établissement public d'enseignement supérieur français**.

Vérifier que l'arrêté ou le décret, comprenant votre **nom, prénom** ainsi que la **signature de l'autorité compétente**, indique que vous êtes maître de conférences ou professeur des universités associé à **temps plein**.

Curriculum Vitae

Vérifier que le **CV**, sans limitation de pages, présente les activités en matière d'enseignement, de recherche, d'administration et les autres responsabilités collectives. Il mentionnera, le cas échéant, le cursus, le parcours professionnel et la **liste des publications**.

Travaux, ouvrages et articles

Fournir **au moins un travail, ouvrage ou article (3 maximum)**.

ATTENTION : ce ne doit être ni une liste de travaux, ni un extrait ou un résumé du document, ni un lien hypertexte vers le document considéré.

Fournir, **si la section le demande**, un **résumé en français** de chacun des travaux, ouvrages ou articles rédigés en langue étrangère.

Pièces complémentaires

Fournir **les pièces complémentaires** demandées par la section **et qui figurent dans le tableau des pièces complémentaires publié sur le portail Galaxie**.

A NOTER :

L'ensemble des pièces doit être transmis impérativement au plus tard le **11 décembre 2026 (16 heures, heure de Paris)**. Vous êtes invité(e) à vous reporter aux critères d'examen des dossiers de qualification mis en ligne par les sections du CNU à cet endroit : <https://www.conseil-national-des-universites.fr>